

**Ophélie CAPON, « Être architecte à La Poste : L'enseignement de l'architecture à l'ENSPTT (1901-1973) », master d'Architecture – ENSA, Paris La Villette, 2020, 136 p.**

Ce mémoire porte sur l'enseignement de l'architecture délivré au sein de l'administration postale, entre 1901 et 1973. La Poste constitue un ensemble d'édifices construit sur une période de sept siècles, qui permet de mesurer la nécessité d'architectes spécifiques à l'administration postale. Il s'agit ici de créer une architecture complexe qui exige à la fois une connaissance approfondie des besoins fonctionnels dont nécessite chaque édifice postal, tout en respectant l'identité architecturale choisie par l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones (PTT). Nous avons principalement cherché à répondre aux deux questions suivantes : quel est l'intérêt d'enseigner l'architecture aux PTT ?, et, comment passe-t-on d'un intérêt mineur pour la programmation de l'architecture à l'ENSPTT, en 1910, à la normalisation de l'architecture postale en 1972 ?

En 1901, la Poste est en plein développement et voit apparaître de nouveaux programmes : les centres de tri postaux, les bureaux-gares, puis les centres de chèques postaux etc... Chaque programme doit donc posséder son bâtiment pour une meilleure efficacité. Ainsi, on prévoit de trouver dans les cours d'architecture, des enseignements spécifiques aux postes, à ses programmes, ses besoins en terme de pièces ou de machines. Mais la réalité contraste avec ces prévisions. Lorsque le premier cours d'architecture de l'École Nationale Supérieure des PTT est dispensé, seuls des cours de construction et d'ingénierie sont présentés.

Si La Poste donne un intérêt particulier et constant à la question constructive, l'aspect programmatique n'arrivera qu'en 1938 avec l'enseignant Azema. Cette considération du besoin d'édifices « fonctionnels » émerge ne sera complète que vingt ans plus tard, lorsque l'enseignant Flouret prend le contrôle du cours d'architecture. Ainsi en 1958, on assiste à la mise en place de plans-types et de dimensions prédéfinies dans l'architecture postale. Ce phénomène, lié au processus d'industrialisation, se développe en 1972. Les PTT relèvent d'un « catalogue » d'architecture adaptée à leurs programmes. Les constructions postales deviennent des produits industriels. Alors que cette architecture institutionnelle s'est normalisée, l'interrogation du rôle de l'architecte se pose.

En 1973, le corps des « Architectes des PTT » disparaît : une loi est mise en place afin d'instaurer des concours d'architecture nationaux concernant les constructions d'État. Ce système, déjà présent avant la présence du corps des architectes des PTT, avait permis à Julien Guadet de construire l'Hôtel des Postes du Louvre. Ainsi, une boucle se forme : on revient à la méthode de 1888, où le concours définissait l'architecte en charge d'un édifice postal.